

M.3.b

Stationnement pour véhicules

Description

Le stationnement représente un enjeu majeur en termes d'utilisation et de partage de l'espace public. C'est aussi un levier important pour influencer la mobilité de manière générale. Une politique de stationnement permet notamment d'optimiser l'espace et de limiter les charges de trafic tout en garantissant une offre en stationnement suffisante pour répondre aux besoins de la population.

Projet(s)

La Commune de Villars-sur-Glâne a élaboré un Plan directeur de la modération et du stationnement PDMS qui a été adopté par le Conseil communal et approuvé par le Canton en 2005. Ce plan définit, par quartier, les objectifs et mesures à prendre en matière de modération du trafic et de gestion du stationnement public (concept de stationnement). Pour correspondre à la situation actuelle et future, ce plan est mis à jour en parallèle à la révision du PAL afin de coordonner les stratégies d'urbanisation et de transports.

Priorité : 3

Etat : à renforcer

Difficulté : moyenne

Source(s) de financement

Planification : Hors PCc -

Réalisation : Hors PCc -

Calendrier



Impacts et cobénéfices

Réduction CO₂ / énergie

Adaptation climat / nature



Cohésion sociale



Indicateurs potentiels et suivi de la mesure

Nombre de cases publiques, taux de rotation (nbre véh./case de stationnement), taux d'occupation des parkings (capacité utilisée), nombre de véhicules en stationnement illicite

Remarques

-

Porteur(s) de la mesure

Services techniques (mobilité)